

AESH : ON CONTINUE

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 5 AVRIL 2022 !

Depuis un an, la mobilisation des AESH ne cesse de s'amplifier. Des milliers de collègues se sont mis-es en grève et sont descendu-es dans la rue sur l'ensemble du territoire, s'imposant dans le débat public et dans l'agenda du ministère de l'éducation nationale. Alors que le ministre Blanquer n'avait rien prévu pour les AESH dans le cadre du Grenelle de l'éducation, il a dû concéder la mise en place d'une grille de salaire nationale qui est cependant bien éloignée des attentes salariales des AESH.

9h30 Assemblée générale à la Bourse du travail

3 rue du Château d'eau 75010 (M République)

13h Manifestation Île-de-France

Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, place Pierre Laroque (angle avenue Duquesne - avenue de Ségur)
(M École militaire) vers le ministère de l'Éducation nationale

LE 5 AVRIL, POUR NOS SALAIRES !

Ces augmentations misérables de salaire sont loin de nous satisfaire. Si le ministère pensait calmer notre colère avec quelques dizaines d'euros c'est un pari raté tant cette revalorisation n'est pas à la hauteur des enjeux : sortir 129 000 AESH de la précarité. Les temps incomplets imposés font que la majorité d'entre-nous vivons sous le seuil de pauvreté ; d'une académie à l'autre le temps de travail ne correspond pas à une même quotité.

LE 5 AVRIL, POUR UN STATUT !

Cette question des salaires et du temps de travail est indissociable de celle du statut. Les CDD de trois ans et la CDisation au bout de 6 ans ne représentent pas des avancées comme le claironne le ministère. Pour SUD éducation, il s'agit plutôt d'une précarité structurelle. Nos compétences et notre expérience professionnelle doivent être reconnues !

LE 5 AVRIL, POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE !

Cette reconnaissance professionnelle est indispensable à la réussite de l'école inclusive que SUD éducation défend sans détour. Mais sans moyens elle n'est qu'un slogan : il faut des postes, de l'argent, de la formation ! À l'inverse, pendant ces 5 dernières années, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est devenu un enjeu comptable : le ministère cherche à rentabiliser les moyens existants avec la mise en place des PIAL, outil d'une mutualisation à marche forcée.

SUD ÉDUCATION PARIS REVENDIQUE :

- ✓ +400 euros pour les plus bas salaires et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement pour les AESH ; l'attribution de l'indemnité REP/REP+ ;
- ✓ un statut de la Fonction publique pour les AESH et la création d'un nouveau métier d'éducatrice scolaire spécialisé-e ;
- ✓ des moyens pour l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- ✓ des moyens pour une politique de formation initiale et continue ambitieuse ; la création de brigades de remplacement.



SUD éducation, aux côtés de l'intersyndicale, appelle les AESH, et l'ensemble des personnels, à se mettre massivement en grève le mardi 5 avril 2022, pour gagner sur ces revendications. Le rapport de force doit s'amplifier pour faire céder le ministère.

SUD éducation Paris appelle les AESH à se réunir localement pour préparer cette grève. Un préavis de grève est déposé et nous avons mis en place une caisse de grève en ligne.

❑ **Et l'indemnité REP ?** Face aux refus du ministère d'accorder l'indemnité REP/REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire, une vingtaine de collègues, accompagnés par SUD éducation Paris, ont attaqué leur employeur (le recteur de Paris ou le proviseur de Janson de Sailly) au tribunal administratif. Les dossiers sont en cours d'instruction et nous ne savons pas encore à quelle date ces dossiers seront jugés. Si une décision victorieuse était prise, elle s'appliquerait à toutes et tous !

❑ **Un statut ? C'est une question de choix budgétaire !** Un statut pour les 129 000 AESH ne représenterait qu'une augmentation de 0,27% du budget de l'éducation nationale ! Quand on sait que le ministre Blanquer rend des millions d'euros depuis le début de son mandat...

❑ **Nouvelle revalorisation de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022**
Jeudi 3 février 2022, un nouvel arrêté a été publié au Journal officiel, rehaussant les indices des échelons 1 et 2 de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022. Cela fait suite à la hausse annuelle du SMIC. Les indices des échelons suivants restent inchangés. Le rattrapage des points d'indice du salaire de janvier pour les AESH étant aux échelons 1 et 2 sera fait de manière rétroactive. SUD éducation dénonce cette grille indiciaire. La très faible rémunération et les temps incomplets imposés entraînent des conditions salariales inacceptables !

Échelon	Ancien indice brut	Nouvel indice brut au 01/01/22	Nouvel indice majoré* au 01/01/22
1	368	371	343
2	374	378	348

Rappel de la grille pour les échelons suivants
le passage d'un échelon à l'autre à lieu tous les trois ans

Échelon	Indice brut	Indice majoré*
3	388	355
4	404	365
5	422	375
6	437	385
7	450	395

Échelon	Indice brut	Indice majoré*
8	463	405
9	478	415
10	493	425
11	505	435

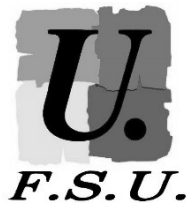
* L'indice majoré est celui qui apparaît sur la fiche de paye



Le guide syndical AESH de SUD éducation

Contrat, affectation, renouvellement, CDIisation, missions, temps de travail, salaire, congés et autorisations d'absence, droits médicaux, droits syndicaux... Se défendre pour faire respecter nos droits et en revendiquer de nouveaux : c'est l'objectif de ce guide que vous pouvez télécharger en scannant le QR code.





Continuons à faire entendre la voix des AESH pour gagner !

Depuis un an, les mobilisations des AESH ont été des succès incontestables, démontrant que la colère s'amplifie. Ces journées d'action, largement relayées dans les médias, rassemblent des cortèges imposants partout en France : la mobilisation ne faiblit pas.

Les AESH aspirent à exercer leur métier dans des conditions dignes mais le ministre reste sourd à leurs revendications.

Elles et ils contribuent pleinement par leur professionnalisme à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Pourtant, le ministère poursuit son attitude méprisante en leur imposant :

- la précarité, un salaire insuffisant et des temps incomplets qui les contraignent au cumul d'emploi ;
- les PIAL qui dégradent leurs conditions de travail. C'est une politique du chiffre au détriment de la santé mentale et physique qui aboutit à de nombreuses démissions ;
- la perte de sens de leur métier, notamment par le saupoudrage de l'accompagnement des élèves.
- le manque de reconnaissance par l'institution.

La journée de lutte pour les droits des femmes le 8 mars sera l'occasion de rappeler que 92% des AESH sont des femmes. La précarité, qui leur est imposée, contribue aux inégalités salariales dans l'Éducation nationale et à leur dépendance financière. Le sort qui leur est réservé s'inscrit dans une politique inacceptable de précarisation des personnels de la Fonction publique. L'obtention d'un statut pour les AESH serait une victoire pour l'ensemble des personnels du service public d'éducation.

Leurs revendications sont plus que jamais légitimes. L'intersyndicale FSU, CGT, SUD-Solidaires, SNALC et SNCL appelle les AESH à une nouvelle journée d'action le mardi 5 avril et à se mobiliser massivement par la grève et la manifestation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière,
- leur garantir la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- recruter les AESH qui manquent pour permettre à tous et toutes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement correspondant pleinement à leurs besoins.

C'est pourquoi l'intersyndicale appelle à poursuivre ce mouvement avec l'ensemble des personnels pour obtenir la satisfaction des revendications des AESH. Elle appelle à faire du mardi 5 avril une grande journée nationale de grève et de mobilisation dans les départements et académies.

Les assemblées générales doivent être l'occasion de débattre pour renforcer la mobilisation dans l'action commune la plus large possible et construire, à l'instar des AESH du 94 en grève illimitée contre le PIAL, le rapport de force nécessaire qui permettra de gagner sur les revendications.

Pour l'intersyndicale AESH

Formation syndicale

AESH vendredi 3 juin 2022



de 9h à 16h30,

au local de Solidaires 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

Comme chaque année, SUD éducation Paris organise un stage de formation syndicale à destination des collègues AESH. Il aura lieu le vendredi 3 juin et est ouvert à toutes et tous, syndiqué-es ou non. Il s'adresse aux collègues nouvellement embauché-es, comme aux plus ancien-nes. C'est un moment d'échange, de réflexion et de construction de revendications pour nos futures mobilisations.

Au programme (ateliers) :

- École inclusive & accompagnement, une histoire de la précarité
- Éducateur & éducatrice scolaire spécialisé-e, quelle revendication pour quel métier demain ?
- Juridique : connaître ses droits, les faire respecter
- Un statut, une revendication féministe
- Face à la hiérarchie, se défendre
- Handicap et accompagnement et validisme : pour une pédagogie émancipatrice
- Agir localement, gagner de nouveaux droits, construire les luttes

mais aussi repas, podcast, table de presse...

La formation syndicale c'est 12 jours de congés par an, de droit, sur temps de travail, sans perte de salaire !

Pour ce stage la demande de congé est à faire avant le 22 avril 2022 (ou par mail jusqu'au 2 mai au soir).

Comment s'inscrire :

① Envoyer sa demande de congé de formation syndicale avant le 22 avril 2022 au soir en recopiant le modèle ci-dessous

② S'inscrire auprès du syndicat, soit en envoyant un mail à contact@sudeducation75.org ; soit en s'inscrivant sur le formulaire en ligne en scannant le Qrcode :

Modèle de courrier de demande de congé de formation syndicale

[Nom, Prénom,]

[AESH, PIAL]

Paris, le [date]

À Monsieur / Madame le / la Recteur-trice sous couvert du / de la pilote du PIAL

[Madame / Monsieur],

En application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 1 journée, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le vendredi 3 juin 2022 à Paris sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

[Signature]

